



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 Septembre 2022
Convocation du : 23 Septembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt neuf Septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN (à partir de la délibération DE22.151), Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Dominique BAILLEUL, Martine DUBREU, Cristiane DELESTREZ (à partir de la délibération DE22.151) conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETARE DE SEANCE : Valérie PRINGUEZ

DE22.143

PERSONNEL COMMUNAL
RÉORGANISATION HORAIRES – EFFECTIFS
DIRECTION DE LA CULTURE ET TOURISME

Autorisation - Approbation

☞☞

Comme chaque année, la rentrée scolaire entraîne un certain nombre de modifications dans la répartition des horaires des agents municipaux au sein de l'École de musique, de l'École d'art et de danse.

PERSONNEL DE L' ÉCOLE DE MUSIQUE

En ce qui concerne la rentrée 2022-2023, il est proposé les modifications suivantes :

- Jardin musical et projets croisés :

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires

- Enseignement Alto :

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires

- Enseignement Percussion :

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires

- Enseignement Trombone :

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 4 heures 30 hebdomadaires

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 3 heures 30 hebdomadaires

- Enseignement Hautbois :

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires

PERSONNEL DE L'ÉCOLE D'ART

En ce qui concerne la rentrée 2022-2023, il est proposé les modifications suivantes :

- Arts plastiques :

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires

PERSONNEL DE L'ÉCOLE DE DANSE

En ce qui concerne la rentrée 2022-2023, il est proposé les modifications suivantes :

- Enseignement de la danse moderne :

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 5 heures 30 hebdomadaires

- Enseignement de la danse classique :

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 13 heures 30 hebdomadaires

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 12 heures 30 hebdomadaires

Ces modifications interviendront à compter du 1^{er} octobre 2022.

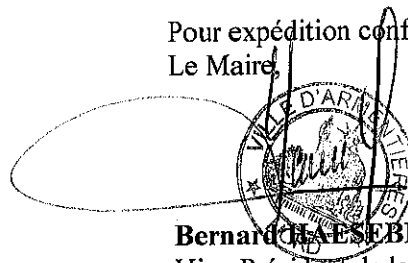
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications ci-dessus et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Valérie PRÉNGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard LAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille